

AFFAIRE N°27/12 - Mise sur pied d'un Comité de Gestion pour le Zoo du Chaudron.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité vient d'acquérir l'ex-zoo de l'Etang-Salé pour l'installer dans le parc du Chaudron.

Ce zoo sera géré par un Comité de Gestion, qui existera sous forme d'association de la loi de 1901.

Ce Comité aura pour but de veiller au bon fonctionnement de ce zoo. Il essayera dans la mesure du possible d'équilibrer les recettes et les dépenses, la Commune comblant le déficit éventuel.

Les tarifs seront de :

- 2,00 F par personne

- 1,00 F pour les enfants

- entrée gratuite pour les groupes scolaires encadrés venant des écoles de Saint-Denis.

Compte-tenu du fait qu'un tarif préférentiel sera accordé à tous les élèves par groupe, je vous demande l'autorisation de solliciter une subvention de fonctionnement du Conseil Général.

Le Comité de Gestion devra comprendre 11 membres qui désigneront ensuite un bureau.

Je vous propose d'élire 6 Conseillers Municipaux et 5 personnalités extérieures.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Je vous rappelle les membres qui feront partie de ce Comité :

Il y aura 6 Conseillers Municipaux (MM. Maxime RIVIERE - Antoine APAVOU - Mme Hugues FUTHAZAR - MM. Fred TANDRYA - Raymond NANDO - Jack AFFEJEE) et 4 personnalités extérieures (MM. Charles CAZAL - Julien FERON - Harry GRUCHET - Gilbert ROTT).

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire
le Maire et par délégation
Directeur des Finances et
Collectivités Locales
M. Paul PASTOR

M. le Maire
copie en forme
avis le 10 novembre 1976
chef de Bureau délégué
J. LAPOSTOLLE